



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2024-125

Contrôle technique de la salle et du complexe sportif du Bois Jauni - VERITAS

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n°0140-2022 en date du 12 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la nécessité à faire appel à une entreprise extérieure pour réaliser un contrôle technique de la salle et du complexe sportif du Bois Jauni sur le territoire d'Ancenis-Saint-Géréon ;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de 6 entreprises par mail, en date du 10 avril 2024 et l'analyse des 4 offres réalisées à sa suite ;

CONSIDÉRANT l'offre de bureau VERITAS Construction pour la réalisation d'un contrôle technique et contrat de missions connexes de la salle et du complexe sportif du Bois Jauni annexée à la présente ;

DÉCIDE

Article 1 : De confier le contrôle technique de la salle et du complexe sportif du Bois Jauni au Bureau VERITAS, 4 rue Duguay Trouin, 44800 Saint Herblain, N° SIRET 79018467501506.

Article 2 : La mission débute simultanément avec la mission de conception de la Maitrise d'œuvre jusqu'à la réception des travaux ; la durée prévisionnelle des travaux est de 7 mois. En cas de prolongement de la durée des travaux, le contrat prévoit un cout de mission supplémentaire de travaux de 300€/mois.

Article 3 : Le coût total de la prestation est fixé à 7320 € HT selon l'échéance ci-après :

Contrôle technique construction bâtiment - Réhabilitation

Echéancier	Montant en EUR HT
A la phase APS - Etudes d'avant-projet sommaire	837,50 EUR
A la phase DCE	837,50 EUR
Tous les mois (phase travaux)	Réparties en 7 échéances 5 075,00 EUR

Attestation de vérification de l'accessibilité après travaux aux personnes en situation de handicap (pour les opérations de construction soumises à permis de construire)

Echéancier	Montant en EUR HT
A la remise du livrable	450,00 EUR

Gestion administrative

Echéancier	Montant en EUR HT
Lors de la 1ère facturation	120,00 EUR

Les factures seront payables net sans escompte, à 30 jours, date de facture.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 5 : la présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 22/07/2024

Le maire,
Rémy ORHON



Acte publié ou notifié le : **23 JUL 2024**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.



CONVENTION DE CONTROLE TECHNIQUE ET CONTRAT DE MISSIONS CONNEXES

CONTRAT N° Q-1749535 - 0796206
 REFERENCE A RAPPELER POUR TOUTE COMMANDE
**44 - ANCENIS - SAINT GERON - COMPLEXE SPORTIF SALLES DU
 BOIS JAUNI - RENOVATION THERMIQUE - CT**

LE MAITRE D'OUVRAGE – CLIENT **BUREAU VERITAS CONSTRUCTION**
 COMMUNE DE ANCENIS-SAINT-GERON
 PL DU MARECHAL FOCH
 44150 ANCENIS-SAINT-GERON

4 RUE DUGUAY TROUJIN BAT. OXANE
 44800 SAINT HERBLAIN
 Centre Budgétaire : 0796206
 SIRET : 20008322890011
 Représenté par
 Philippe PALUIN
 Responsable opérations
 Email : Serviceclient@UEST.CONSTRUCTION@bureauveritas.com

Cette proposition commerciale est valable 3 mois à partir de sa date d'émission, le 08 juillet 2024.
 Elle constitue la dernière proposition négociée entre les parties dans toutes ses dispositions.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.

Le Client confie à BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, qui accepte, les prestations désignées ci-après aux conditions particulières et ce conformément aux conditions générales jointes :

- Conditions Générales de services Zone France (CGSF-BVC)
- Conditions Générales d'intervention pour le Contrôle Technique (CCTCG01 BV CONSTRUCTION)

1. RECAPITULATIF DES MISSIONS CONFIEES

MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE	6 750,00 EUR HT
Missions de base :	
<ul style="list-style-type: none"> Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments et équipements dissociables et indissociables Mission LE relative à la solidité des existants Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme Mission HAND relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées Mission PHA relative à l'isolation acoustique des bâtiments autres qu'à usage d'habitation Mission TH relative à la performance énergétique réglementaire d'une construction neuve ou d'un bâtiment existant rénové Mission F relative au fonctionnement des installations Mission GTB relative à la gestion technique du bâtiment Mission PV relative au récolement des procédés-verbaux d'essais de fonctionnement des installations 	450,00 EUR HT
MISSIONS CONNEXES CONFIEES	
<ul style="list-style-type: none"> Attestation de vérification de l'accessibilité après travaux aux personnes en situation de handicap (pour les opérations de construction soumises à permis de construire) 	120,00 EUR
Gestion administrative	7 320,00 EUR
MONTRANT TOTAL HT	1 464,00 EUR
TVA (20 %)	8 784,00 EUR
TOTAL TTC	



Les honoraires ci-dessus sont établis notamment en fonction de la consistance de l'opération et des durées prévisionnelles décrites aux conditions particulières du présent contrat. Tout changement pourra donner lieu à une rémunération supplémentaire détaillée au paragraphe Rémunérations complémentaires, ou à un avenant.

2. PRECISIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE

PROJET ET NOTRE PRESTATION

Rénovation thermique globale du bâtiment dont remplacement de couverture amiantée (fibrociment), ainsi que sa mise en accessibilité totale

PHASE CONCEPTION :

- 2 réunions prévues en conception
- PHASE REALISATION :

- 1 visite de chantier lors des réunions de chantier tous les 15 jours
 - 1 visite inopinée par mois minimum
 - R/CT, RV/RAT et RFCT sous 8 jours
 - Visa des documents sous 10 jours
- Ajout de la mission PS qui sera obligatoire pour ce bâtiment ERP de 2ème catégorie

	Taux horaires (Euro HT)		
	Spécialiste	Ingénieur	Technicien
	110 €	58 €	58 €
	Ingénieur		58 €
	Technicien		58 €
Heures		Prix (€)	
Contrôle Conception			
1- Visite préliminaire d'un diagnostic			€ H.T.
2 - Examen du dossier PS-DI diagnostics	3	2	225,00 €
3 - Examen du dossier AMO/PC	4	6	400,00 €
4 - 2 Réunions de conception	6	6	750,00 €
5 - Avis sur dossier AMO/PC/DC. Rapport initial de contrôle technique			750,00 €
6 - Avis sur variantes architecturales			750,00 €
7 - Bilan de notre contrôle avec la MOA	17	8	1.675,00 €
Totaux jalons phase conception			
			€ H.T.
			1.350,00 €
Contrôle des Documents d'Exécution			
8 - Examen des documents relatifs aux ouvrages et équipements	14	6	1.260,00 €
9 - Participation aux réunions techniques de mise au point			600,00 €
10 - Bilans de notre contrôle avec la MOA	14	6	1.260,00 €
Totaux jalons phase documents d'exécution			
			€ H.T.
			2.100,00 €
Contrôle des ouvrages sur chantier			
11 - Compteur-mètre de contrôle à chaque visite	28	8	600,00 €
12 - Participation aux réunions de chantier			600,00 €
13 - Visites hors relation de chantier	8		600,00 €
14 - Bilans de notre contrôle avec la MOA	14		2.100,00 €
Totaux jalons phase réalisation des ouvrages			
			€ H.T.
			300,00 €
Vérifications finales avant réception			
15 - Visite de fin de chantier	4		300,00 €
16 - Sécurité, fin de mission	4		300,00 €
Dispositions constructives			200,00 €
Install. techniques : Ascenseur, Electricité, Chauffage, Ventilation			200,00 €
Moyens de secours - Alarme			225,00 €
17 - Visite des livrés de réserves	3		225,00 €
18 - Assistance lors de la visite de la Commission de Sécurité			225,00 €
19 - Autres rapports			1.035,00 €
20 - Bilans de notre contrôle avec la MOA	11	4	1.035,00 €
Totaux jalons phase vérifications finales			
			€ H.T.
			1.035,00 €
Année de Garantie de Parfait Achèvement			
21 - Visites périodiques			€ H.T.
22 - Bilans de fin de mission			€ H.T.
Totaux jalons phase année de garantie de parfait achèvement			
			€ H.T.
			6.750,00 €
TOTAUX (hors missions connexes)			
			€ H.T.
			7.200,00 €
Missions connexes			
Attention accessibilité handicaps	5		450,00 €
Totaux missions connexes			
			€ H.T.
			450,00 €
TOTAUX (missions connexes incluses)			
			€ H.T.
			7.200,00 €

Bâtir un monde de confiance

BUREAU VERITAS
CONSTRUCTION



Bâtir un monde de confiance

BUREAU VERITAS
CONSTRUCTION



3. LE PROJET

44 - ANCENIS - SAINT GERON - COMPLEXE SPORTIF SALLES DU BOIS JAUNI - RENOVATION THERMIQUE - CT

Adresse :

290 RUE DES JEUX OLYMPIQUES 44150
ANCENIS - SAINT GERON

Catégorie de l'opération :

2 Salle de sports/gymnase

Montant prévisionnel des travaux (1) :

2 183 000,00 € HT

Nombre de lots :

13

Date prévue pour le début des travaux :

01-09-2025

Durée prévisionnelle d'exécution des travaux :

7 mois

Etat d'avancement de l'opération (à la date d'établissement de l'offre) :

Conception

Type de travaux :

Réhabilitation

4. DUREE DU CONTRAT

Cette proposition commerciale formera contrat lors de son acceptation par le client. Le contrat prend fin à la remise du rapport final de contrôle technique et des livrables liés aux missions connexes, sauf autrement disposé aux conditions particulières.

MODALITÉS SPÉCIFIQUES COVID 19

Dans le cas où les services ne peuvent être exécutés par la société du fait des conséquences imprévues de la COVID 19 et/ou des mesures gouvernementales prises dans ce contexte, les Parties conviennent que les obligations liées à l'exécution des Accords seront suspendues à la demande de la Partie la plus diligente par tous moyens écrits. Les Parties se concerteront afin d'établir un plan de continuité pendant cette période. A défaut d'accord dans un délai de un (1) mois à compter de la notification de suspension, les Accords pourront être résiliés sans indemnité de part et d'autre, hors rémunération due au titre des Services.

5. IDENTIFICATION DU CLIENT

Informations pour mise à disposition du rapport	
Contact :	Jonathan HERVE
Adresse mail :	jherve@ancenis-saint-geron.fr
Informations client payeur	
Raison sociale	COMMUNE DE ANCENIS-SAINT-GERON
Numéro SIRET	SIRET : 20008322800011
Numéro de TVA intracommunautaire	FR19200083228
Adresse de facturation	PL DU MARECHAL FOCH - 44150 - ANCENIS-SAINT-GERON

Le présent document comporte 14 pages qui font également partie intégrante du contrat, l'ensemble des annexes disponibles en ligne et listées à la fin de ce document, en particulier les fiches missions descriptives des prestations ou des services, ainsi que les conditions générales et les annexes éventuelles.

Bureau Veritas Construction - <http://construction.bureauveritas.fr/>

Siège social : 1 Place Zaha Hadid - 92400 - Courbevoie

Société par actions simplifiée au capital de 15 800 100,00 euros

R.C.S. de Nanterre 790 182 786

Contrat n° Q-1749535

Page 5/14

6. POUR COMMANDER

Pour valider votre commande, dans le cadre de notre démarche "Zéro papier", nous vous invitons à signer ce document électroniquement en renseignant, directement en ligne, les éléments ci-dessous. Vous pouvez toutefois télécharger ce document, et nous le renvoyer par retour d'email signé à l'adresse ServiceclientUEST.Construction@bureauveritas.com

Fait à SAINT HERBLAIN

A : ANCENIS-SAINT-GERON

Le :

Le :

Par BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

Nom :

Centre budgétaire : 0796206

Qualité du signataire :

Le client :

Bureau Veritas Construction - <http://construction.bureauveritas.fr/>

Siège social : 1 Place Zaha Hadid - 92400 - Courbevoie

Société par actions simplifiée au capital de 15 800 100,00 euros

R.C.S. de Nanterre 790 182 786

Contrat n° Q-1749535

Page 6/14



7. CONVENTION DE CONTRÔLE TECHNIQUE

OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

Le maître de l'ouvrage confie à BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, le contrôle technique, au sens de l'article L.125-1 du CCH, de l'opération désignée ci-dessus.

Ces prestations sont réalisées par référence aux modalités d'intervention de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION jointes au présent contrat, ainsi qu'aux modalités ci-après, qu'elles complètent ou modifient le cas échéant.

DESIGNATION DES MISSIONS DE BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

Le maître de l'ouvrage confie à BUREAU VERITAS CONSTRUCTION les missions dont le périmètre et la nature sont définies ci-après :

NATURE DE LA (OU DES) MISSION(S)

Mission(s) de base	
Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments et équipements dissociables et indissociables	MissLP_V03-2024
Mission LE relative à la solidité des existants	MissLE_V01-2017
Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH	MissSEI_V02-2022
Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme	MissPS_V02-2022
Mission HAND relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées	MissHAND_V02-2022
Mission Pha relative à l'isolation acoustique des bâtiments autres qu'à usage d'habitation	MissPha_V01-2017
Mission TH relative à la performance énergétique réglementaire d'une construction neuve ou d'un bâtiment existant rénové	MissTH_V01-2022
Mission F relative au fonctionnement des installations	MissF_V02-2022
Mission GTB relative à la gestion technique du bâtiment	MissGTB_V01-2017
Mission PV relative au récolement des procès-verbaux d'essais de fonctionnement des installations	MissPV_V01-2018

RAPPORTAGE EN MODE DEMATERIALISE

Les processus de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION sont entièrement digitalisés et permettent aux contrôleurs techniques de travailler en mode zéro papier.

L'outil AVISO est collaboratif et peut être connecté avec les principales GED. Il permet d'établir les avis et de vous les communiquer durant toutes les phases d'intervention.

AVISO permet de diffuser une information claire, rapide et structurée ainsi que la traçabilité de et la synthèse des avis et des points clés issus de l'analyse de risque du contrôleur technique. Ce mode de fonctionnement garanti une communication adaptée à l'organisation de l'équipe de projet. Tout au long des phases d'intervention, les documents sont traités de manière dématérialisée, dans tout type de format de fichiers et sauvegardés dans l'outil AVISO.

Les avis sont émis au format PDF et directement communiqués à l'équipe projet par mail, et en cas de connexion, postés automatiquement sur la GED.

Le présent contrat a été établi dans l'hypothèse où aucune plateforme GED n'est prévue. Les modalités d'intervention sont celles des conditions générales d'intervention pour le contrôle technique d'une construction. Dans la mesure où ces modalités d'intervention n'étaient pas respectées, un avenant au présent contrat serait susceptible d'être proposé.

DISPOSITIONS RELATIVES A L'ASSURANCE

Pour les opérations de coût d'opération (coût travaux hors équipements professionnels + tous honoraires) supérieur à 15 M€ HT, le Maître d'Ouvrage s'engage :

- A fournir à BUREAU VERITAS CONSTRUCTION la copie de la DOC (Déclaration d'Ouverture de Charter) de l'opération
 - A intégrer BUREAU VERITAS CONSTRUCTION dans tout Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) qu'il serait amené à souscrire afin de couvrir la responsabilité décennale de l'ensemble des intervenants, dont le contrôleur Technique, au-delà des plafonds de leurs polices d'assurance décennale respectives (selon article R 243-1 du code des assurances modifié par le décret 2008-1466 du 22/12/2008).
- La rémunération de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION proposée dans le présent document tient compte de la souscription par le Maître d'Ouvrage et à ses frais exclusifs, d'un tel CCRD couvrant notamment la responsabilité décennale de Bureau Veritas Construction au-delà de son plafond de garantie de 3M€.

Bâtir un monde de confiance

BUREAU VERITAS
CONSTRUCTION



Bâtir un monde de confiance

BUREAU VERITAS
CONSTRUCTION



8. CONTRAT DE MISSION(S) CONNEXE(S)

PRESTATIONS CONFIEES A BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

Le client confie à Bureau Veritas Construction, qui accepte, la ou les prestation(s) figurant ci-dessous.

Attestation de vérification de l'accessibilité après travaux aux personnes en situation de handicap (pour les opérations de construction soumises à permis de construire)
Prestation effectuée conformément aux modalités de la fiche mission

FMCC05-ATTHAND avec PC_V02_2022

PERIMETRE ET LIEU D'INTERVENTION

Les prestations réalisées par Bureau Veritas Construction relatives à la mission précisée à l'article ci-dessus portent exclusivement sur l'établissement situé :
290 RUE DES JEUX OLYMPIQUES 44150 ANCEINS - SAINT GERON
Salle de sports/gymnase

MODALITES SPECIFIQUES

Les vérifications techniques comprennent l'intervention de Bureau Veritas Construction selon la fiche mission indiquée au paragraphe « Prestations confiées à Bureau Veritas Construction ».

DUREE(S) DES INTERVENTIONS

Attestation de vérification de l'accessibilité après travaux aux personnes en situation de handicap (pour les opérations de construction soumises à permis de construire)
Date de début : 2024

Bureau Veritas Construction - <http://construction.bureauveritas.fr/>

Siège social : 1 Place Zaha Hadid- 92400 - Courbevoie
Société par actions simplifiée au capital de 15 800 100,00 euros
R.C.S. de Nanterre 790 182 786
Contrat n° Q-1749533

Page 9/14

9. FACTURATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

La rémunération de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, fait l'objet d'acomptes échelonnés sur la durée de la mission de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, selon l'échéancier ci-après :

Contrôle technique construction bâtiment - Réhabilitation	Montant en EUR HT
Echéancier	837,50 EUR
A la phase APS - Etudes d'avant-projet sommaire	837,50 EUR
A la phase DCE	Réparties en 7 échéances 5 075,00 EUR
Tous les mois (phase travaux)	

Attestation de vérification de l'accessibilité après travaux aux personnes en situation de handicap (pour les opérations de construction soumises à permis de construire)

Echéancier	Montant en EUR HT
A la remise du livrable	450,00 EUR
Gestion administrative	
Echéancier	Montant en EUR HT
Lors de la 1ère facturation	120,00 EUR

Les échéances de la Phase travaux seront facturées avant le 5 du mois.

Les factures sont payables net sans escompte, à 30 jours, date de facture.

Les factures sont payables par CB, virement ou prélevement (mandat clijoint à nous retourner dans ce cas).

REMUNERATIONS COMPLEMENTAIRES

- Les prix sont calculés sur la base des conditions suivantes :
- Les frais engagés par des déplacements à l'étranger ou sur des sites difficiles (flots, refuges de montagne, ...) feront l'objet d'un défraiement spécifique en sus des prix du présent contrat.
- Toute annulation de l'intervention in situ, à la demande ou du fait du client, fera l'objet d'une facturation spécifique correspondant aux frais engagés.
- Toute intervention supplémentaire du fait du client (notamment : locaux ou installations inaccessibles) fera l'objet d'une facturation complémentaire.
- Les prix ci-dessus sont établis en considération d'intervention aux jours et heures normales d'ouverture de BUREAU VERITAS CONSTRUCTION (8 h 00 – 18 h 00 du lundi au vendredi) ; toute intervention en dehors de ces périodes, sur demande du client, fera l'objet d'une facturation complémentaire.
- Les demandes ponctuelles complémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront facturées de manière forfaitaire, sur la base de :
 - vacation 1/2 journée : 500 Euros HT
 - vacation 1 journée : 900 Euros HT
- Le prix des vacations spéciales pour mesures, frais de matériels inclus, seront à définir au cas par cas, par avenant au présent contrat.
- En cas de reprise de contrat ou de factures du fait de changement de coordonnées du client, des frais forfaitaires de 90 EUR HT seront facturés en sus.
 - 15 Euros HT par copie, si la demande est formulée avant l'envoi du rapport électronique

Bureau Veritas Construction - <http://construction.bureauveritas.fr/>

Siège social : 1 Place Zaha Hadid- 92400 - Courbevoie
Société par actions simplifiée au capital de 15 800 100,00 euros
R.C.S. de Nanterre 790 182 786
Contrat n° Q-1749533

Page 10/14

Bâtir un monde de confiance

- 50 Euros HT par copie, si la demande est formulée une fois le rapport électronique diffusé
- Le présent contrat est établi hors reprographie par BUREAU VERITAS CONSTRUCTION des documents de conception et d'exécution établis par les constructeurs.

BUREAU VERITAS
CONSTRUCTION



Bâtir un monde de confiance

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) Bureau Veritas Construction à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Bureau Veritas Construction. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Le demandeur de remboursement doit être présentement titulaire d'un prélèvement autorisé - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

*Veuillez compléter les champs marqués **

Votre Nom

* Nom / Prénom / Nom de famille

Votre adresse

* Numéro et nom de la rue

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal

* Pays

* FRANCE

* Ville

* Code Postal



10. ANNEXES

Les annexes sont disponibles en ligne. Pour y accéder, suivez les liens ci-dessous.

Les liens ne sont pas accessibles dans l'interface de signature électronique. Dans ce cas, téléchargez le document au format PDF au préalable.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS REALISEES SOUS ACCREDITATION

Lorsque la prestation confiée est réalisée sous couvert d'accréditation, les dispositions suivantes sont à prendre en considération :

- L'engagement de confidentialité ne s'applique pas aux informations qui sont divulguées conformément aux exigences d'un texte légal ou réglementaire émis par un organisme d'accréditation ;
- Le Client ne peut faire référence à l'accréditation que par le biais de la reproduction intégrale des rapports émis par Bureau Veritas
- La procédure de traitement des réclamations et appels concernant les prestations accréditées sera mise à disposition de toutes personnes intéressées sur demande écrite.
- Le Client s'engage à autoriser les représentants de l'organisme d'accréditation d'assister – sur demande – aux prestations réalisées sur les sites concernés par les services.

IMPACT CO2

La réalisation de la prestation de Bureau Veritas, objet de la présente offre, correspond à l'émission estimée de 940 kg de CO₂ équivalent. Cette valeur est calculée sur la base des émissions de CO₂ relevées dans le Groupe Bureau Veritas au cours de l'année écoulée pour l'ensemble de ses activités. Elle intègre l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre pour les scopes 1, 2 et 3.

Le Groupe Bureau Veritas s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre selon une trajectoire compatible avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C qui a été approuvée par SBTI.

Ses objectifs correspondent à une réduction des émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 de 42 % d'ici 2030 par rapport à 2021 et du scope 3 de 25 % sur la même période.

Retrouvez toutes les offres Bureau Veritas pour vous accompagner dans votre transition

climatique : https://www.bureauveritas.fr/basoin_atteindre-vos-engagements-net-zero

CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION ET FICHES DECRIVANT LES MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE

- [MISSLE_V01-2017](#)
- [MISSSEI_V02_2022](#)
- [MISSP5_V02_2022](#)
- [MISSPV_V01-2018](#)
- [MISSLP_V03-2024](#)
- [MISSTH_V01_2022](#)
- [MISSSHAND_V02_2022](#)
- [MISSPH0_V01-2017](#)
- [MISSSE_V02_2022](#)
- [MISSGTB_V01-2017](#)
- [CCTCG01_rev025_V07_2023](#)

Bureau Veritas Construction - <http://construction.bureauveritas.fr/>

Siège social : 1 Place Zaha Hadid – 92400 - Courbevoie
Société par actions simplifiée au capital de 15 800 100,00 euros
R.C.S. de Nanterre 790 182 786

Contrat n° Q-1749535



CONDITIONS GENERALES DE SERVICE ET FICHES DECRIVANT LES PRESTATIONS

- [FMCC05-ATHAND avec PC \(V02_2022\)](#)
- [GSS5-BVC \(V010-2020\)](#)

DESCRIPTIFS TECHNIQUES

Compléter le descriptif technique ci-dessous (en référence à l'annexe B de la norme NFP 03 100)

Description de l'opération :

- Nombre de bâtiments :
- Nombre d'ascenseurs :
- Nombre de logements :
- SHON (Art. R112-2 Code de l'Urbanisme) :

Destination des ouvrages :

- Accession à la propriété

Usage locatif

Usage propre

Usage :

- Habitation
- Commerce

- Bureaux
- Industrie
- ERP préciser type catégorie et effectif
- Génie-civil

Nature des travaux :

- Travaux neufs
- Existence d'études de sol
- Technique innovante
- Ouvrage de caractère exceptionnel
- Travaux de VRD
- Avoisinants
- Fondations profondes
- Groupe électrogène
- Transformateur
- SSI
- Chauffère
- Sprinklage
- Réhabilitation
- Existence de diagnostic
- Avoisinants
- Reprise en sous-œuvre
- Gros-œuvre
- Réaménagement de cloisons
- Thermique
- Chauffère
- Electricité
- Groupe électrogène
- Transformateur
- SSI
- Alarme
- Sprinklage
- Ascenseur

Permis de construire :

n° :
Délivré le :
En attente :

Date prévisionnelle :

Déclaration d'ouverture de chantier :

Bureau Veritas Construction - <http://construction.bureauveritas.fr/>

Siège social : 1 Place Zaha Hadid – 92400 - Courbevoie
Société par actions simplifiée au capital de 15 800 100,00 euros
R.C.S. de Nanterre 790 182 786
Contrat n° Q-1749535

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20240723-2024dec125-AU
Reçu le 23/07/2024